

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1714

17 juillet 2013

### SOMMAIRE

Anphiko S.A. ....	82272	Interprogramme S.A. ....	82229
D.I.C. International ....	82231	Inverso Europe S.A. ....	82229
European Fund Administration ....	82233	IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF ....	82228
Fes Immo SA ....	82226	Jantes Pneus Services S.à r.l. ....	82234
Fiduciaire Grand-Ducale S.A. ....	82237	Jasmin Investments S.A. ....	82234
Financière Chabron S.A. ....	82226	JFI Holdings S.à r.l. ....	82227
First State European Diversified Infrastructure S.à r.l. ....	82235	Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l. ....	82233
First State Investments GIP Management S.à r.l. ....	82236	Joining Hands International Co. ....	82234
Gamax Management AG ....	82226	Kazanorgsintez S.A. ....	82236
GCA Europe S.A. ....	82231	La-ser Alpha Group S.à r.l. ....	82233
GDF SUEZ IP Luxembourg S.à r.l. ....	82226	Le Plaisir dans l'Assiette ....	82235
Gimo Invest S.A. ....	82232	L & N S.A. ....	82234
Global Aviation Technical Solutions GP S.A. ....	82230	Lux Techni Peinture S.A. ....	82237
Global Aviation Technical Solutions SECS ....	82230	Maretex S.A. ....	82238
Goo Goos S.à r.l. ....	82227	Mertone Limited S.A. ....	82238
G-Six-G, SA SPF ....	82230	MGP SH Craven S.à r.l. ....	82260
GWM SIF ....	82227	MGP Wings S.à r.l. ....	82272
Heaven Services S.A. ....	82227	Mora Funds SICAV ....	82237
Hellas Telecommunications (Luxembourg) II ....	82230	Pariffa S.A.H. ....	82229
Henry Schein NV ....	82234	Petits Chevaux ....	82238
H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l. ....	82235	Pharma Rare Luxembourg S.A. ....	82239
H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Four S.à r.l. ....	82236	Red Black Capital S.A. ....	82240
Horus Group S.A. ....	82232	Resolution Lux Athens S.à r.l. ....	82238
Icopal Holdings S.à r.l. ....	82231	Sabatelli 1 S.à r.l. ....	82272
Ilix International S.A. ....	82229	Schésstand Echternach ....	82270
Immobilière Rivoli S.A. ....	82228	Simon Ivanhoe II S.à r.l. ....	82255
Immo Concept Sàrl ....	82228	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l. ....	82239
Immo Croisette S.A. ....	82228	Smiths Finance Luxembourg S.à r.l. ....	82239
Industrielle de Réassurance S.A. ....	82229	Solar Future S.à r.l. ....	82247
Internationale de Réassurance S.A. ....	82229	Solar Power to the People S.à r.l. ....	82261
International Company Services ....	82232	Sportline S.A. ....	82239
		Theo Boon S.e.n.c. ....	82269
		Triton III No. 14 S.à r.l. ....	82268
		UBX (Luxembourg) S.à r.l. ....	82239

**Financière Chabron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 79.886.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013071170/12.

(130088208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Gamax Management AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 40.494.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 14. Mai 2013 hat beschlossen,

Deloitte Audit S.à.r.l., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu ernennen. Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 oder bis zur Bestimmung eines Nachfolgers.

Für GAMAX MANAGEMENT AG

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013071201/14.

(130087890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**GDF SUEZ IP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 162.731.

L'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2013 a pris acte de la démission de son mandat de gérant de M. David Smith avec effet au 9 novembre 2012 et a décidé ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Fl. Poncelet / R. Azoughagh

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013071207/13.

(130088254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Fes Immo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 41.271.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée a décidée de nommer à partir du 24 Mai 2013

La Société Laargo Brookers House Limited, enregistré 08530274 au Companies House à Londres avec siège SUITE B 29 Harley Street London W1G 9QR Royaume Uni comme administrateur

L'Assemblée a décidée de démissionner la société LARGO BROKERS HOUSE LIMITED SUITE B 29 HARLEY STREET London ENGLAND W1G 9QR Enregistrée au Companies House sous le No. 07587227 comme administrateur

Luxembourg, le 24 Mai 2013.

Pour Copie Conforme

Référence de publication: 2013071166/15.

(130087621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Goo Goos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 125.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2013071217/12.

(130088063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**GWM SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 141.173.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013*

En date du 21 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Sigeri Diaz Della Vittoria Pallavicini, de Monsieur Giacomo Scribani Rossi et de Monsieur Moataz El-Sherif en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour GWM SIF  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013071222/16.

(130088222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Heaven Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 166.683.

Le bilan au 30.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013071237/14.

(130087417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**JFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 174.725.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 27 mai 2013*

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Mademoiselle Agnes LUDASZ de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 31 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071281/12.

(130088356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Immo Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 113.082.

Il résulte de la convention de cession de parts sociales conclue en date du 23 mai 2013, que:

La société à responsabilité limitée de Gibraltar, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, établie et ayant son siège social à Gibro House, 4 Giro's Passage, Gibraltar, constituée en date du 17 septembre 2007, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Gibraltar sous le numéro 99467, représentée à la présente par son directeur régulièrement en fonctions, Monsieur Axel WEND, demeurant à Genève, 1 Carrefour de Rive,

a cédé ses 124 parts sociales qu'elle détient dans la société IMMO CONCEPT SARL, en faveur de la société ci-après:

MERANG HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à 619 New York Avenue, Claymont, Delaware 19703, constituée en date du 6 mars 2013, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Delaware sous le numéro 5298947, représentée à la présente par son directeur régulièrement en fonctions, Monsieur Axel WEND, demeurant à Genève, 1 Carrefour de Rive, devenant propriétaire de 124 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013071253/19.

(130088058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Immo Croisette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.944.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 Mai 2013.

Référence de publication: 2013071254/11.

(130087569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Immobilière Rivoli S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.473.

La convention de domiciliation, conclue en date du 18 mars 2013, entre la société IMMOBILIERE RIVOLI S.A. (la «Société») inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 59 473, avec siège social au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg et le Cabinet d'Avocats Philippe Morales, sis au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, a été résiliée le 31 mai 2013, de sorte que le siège social de la Société est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2013071255/13.

(130087448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 174.707.

Il est à noter que l'adresse de la Société est 24, avenue Emile Reuter, L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IVG LUXEMBOURG S.À R.L. INTERNATIONAL INSTITUTIONAL FUND SCA SICAV-SIF*

Référence de publication: 2013071271/11.

(130088022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Interprogramme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 8.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERPROGRAMME S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013071267/11.

(130088337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Inverso Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 153.355.

*Extrait de la communication d'un administrateur en date du 03 juin 2013  
Rectificatif au dépôt sous réf L120176686*

L'administrateur unique de Inverso Europe SA, Mr Ocimar Versolato Calandrelli souhaite rectifier son nom.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071268/11.

(130088196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Ilix International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 68.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

*Pour la Société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013071251/13.

(130087495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Industrielle de Réassurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 28.689.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071263/10.

(130087983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Pariffa S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 90.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071460/9.

(130087431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**G-Six-G, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.087.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 juin 2013.

*Pour la société*

Joëlle SCHWACHTGEN

*Le notaire*

Référence de publication: 2013071184/13.

(130087733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Global Aviation Technical Solutions GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.335.

Les comptes annuel au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandweiler, le 31<sup>st</sup> Mai 2013.

Global Aviation Technical Solutions GP SA

Michael Stone

*General Manager & Director of Finance*

Référence de publication: 2013071185/13.

(130087660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Global Aviation Technical Solutions SECS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 161.422.

Les comptes annuel au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandweiler, le 31<sup>st</sup> Mai 2013.

Global Aviation Technical Solutions SECS

Michael Stone

*General Manager & Director of Finance*

Référence de publication: 2013071186/13.

(130087674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.039.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution adoptée par les liquidateurs judiciaires en date du 27 mai 2013 que le siège de la Société est transféré avec effet immédiat vers L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

*Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS (Luxembourg) II SCA*

Me Claude GEIBEN

*Délégation spéciale*

Référence de publication: 2013071232/15.

(130087311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**D.I.C. International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 54.191.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 22 mars 2013*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Ferruccio COMETTO, demeurant au 8/6, Via Valle Balbiana, IT-10025 Pino Torinese, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
- Madame Margrit GIOVANOLI, demeurant au 54, chemin des Avallons, CH-1247 Anières, Administrateur.

L'assemblée ne renouvelle pas le mandat d'administrateur de Monsieur Pedro MENDES et nomme comme nouvel administrateur Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée ne renouvelle pas le mandat de commissaire aux comptes de FIDUO et nomme comme nouveau commissaire aux comptes AUDITEURS ASSOCIES, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937.

Les mandats du président du conseil d'administration, des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071063/22.

(130087617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**GCA Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.788.

*Extrait de la réunion de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 8 juin 2012*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs venus à échéance de:

- la société Charles André, ayant son siège social à la Z.I. du Gournier, F-26216 Montélimar;
- Madame Delphine ANDRE, demeurant Grand Chemin du Barrie, F-13440 Cabannes;
- Monsieur Jacques DUVAUCHELLE, demeurant 98, route de Châteauneuf, F-26200 Montélimar.

L'assemblée ne renouvelle pas le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick ROCHAS venant à échéance.

L'assemblée renouvelle FIDUO, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B56248, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013071206/20.

(130087607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Icopal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 131.124.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013071243/12.

(130087927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Horus Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 132.788.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 29 mai 2013 que:

- Monsieur Alain MARSCHALLIK administrateur unique est remplacé par Monsieur Guy CHASSIGNON, directeur général, demeurant au 19 rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

- le mandat du commissaire aux comptes la société INARI CONSEILS SA, anciennement SETH MANAGEMENT SARL, 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B132927 est renouvelé jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guy CHASSIGNON  
Administrateur unique

Référence de publication: 2013071241/16.

(130087436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**International Company Services, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 79.137.

L'actionnaire unique a pris en date du 03 juin 2013, les résolutions suivantes:

- Il prend acte du changement de représentant permanent au sein de la société HORUS GROUP SA, administrateur, inscrite au RCS B132788, représentée par Monsieur Guy CHASSIGNON, directeur général, demeurant à L-1948 Luxembourg, 19 rue Louis XIV

- Il prend acte du changement d'adresse du commissaire aux comptes la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, B83527, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guy CHASSIGNON  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2013071246/16.

(130088296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Gimo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 92.690.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2013*

Madame la Présidente expose qu'elle a eu l'immense tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, en date du 20 novembre 2012.

L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS.

En vue de respecter le nombre minimum d'administrateurs, il y a lieu de nommer de nouveaux administrateurs, aussi l'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Eddy WIRTZ, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013071212/22.

(130087608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**European Fund Administration, Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

—  
*Extrait d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2013*

Renouvellement du mandat des Administrateurs

«Le mandat de tous les Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de ces derniers et de reconduire tous les membres du Conseil d'Administration dans leurs fonctions pour un mandat d'une durée de quatre ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2017.

Ainsi, sont reconduits les Administrateurs suivants pour une durée de quatre ans:

M. Rodolphe Belli, Senior Vice President, Head of General Secretariat à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, demeurant professionnellement à Luxembourg;

M. Rafik Fischer, General Manager and Head of Global Investor Services à la KBL European Private Bankers S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg;

M. Pierre Ahlborn, Chief Executive Officer à la Banque de Luxembourg S. A., demeurant professionnellement à Luxembourg;

M. Fernand Reiners, Member of the Executive Committee à la Banque de Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg;

M. Paolo Vinciarelli, Head of Investment Funds Department à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, demeurant professionnellement à Luxembourg;

M. Serge d'Orazio, Head of Investment Funds and Global Custody Services à la KBL European Private Bankers S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg.

M. Thomas Seale, Chief Executive Officer de European Fund Administration S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg.»

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Extrait certifié sincère et conforme

European Fund Administration

Société Anonyme

Françoise Dumont

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013071117/33.

(130087600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**La-ser Alpha Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.663.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013071300/11.

(130087832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Johnson Controls Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.265.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 02 avril 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03 juin 2013.

Référence de publication: 2013071276/10.

(130087950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Jantes Pneus Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4516 Differdange, 30, rue Henri Bessemer.

R.C.S. Luxembourg B 138.377.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071278/10.

(130087522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Jasmin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 67.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013071279/10.

(130087840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**L & N S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071295/10.

(130087669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Joining Hands International Co., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 5, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 105.624.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013071277/11.

(130087747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Henry Schein NV, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8376 Kahler, 49A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 93.474.

Il a été décidé de transférer le siège de la Succursale du 2, Op der Heed L-1747 Luxembourg au 49A, rue Principale, L-8376 Kahler avec date d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Jean-Pierre Spiers

*Représentant de la Succursale*

Référence de publication: 2013071234/13.

(130088364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**First State European Diversified Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 35.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.314.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 mai 2013*

En date du 24 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gary Nigel WITHERS de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 mars 2013;

- de nommer Monsieur Christian TURPIN, né le 17 août 1972 à Hammersmith, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 30, Cannon Street, EC4M 6YQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Robert HOFFMANN
- Monsieur Arnaud DUBOIS
- Monsieur Mark David STEINBERG
- Monsieur Christian TURPIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

First State European Diversified Infrastructure S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013071157/25.

(130087745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings Nineteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.742.

—  
Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;

- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071225/15.

(130088297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Le Plaisir dans l'Assiette, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 91, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.627.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013071325/13.

(130087967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: AUD 25.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.521.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 mai 2013*

En date du 24 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gary Nigel WITHERS de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 mars 2013;
- de nommer Monsieur Christian TURPIN, né le 17 août 1972 à Hammersmith, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 30, Cannon Street, EC4M 6YQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Robert HOFFMANN
- Monsieur Arnaud DUBOIS
- Monsieur Mark David STEINBERG
- Monsieur Christian TURPIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

First State Investments GIP Management S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013071159/25.

(130087735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.307.

—  
Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;
- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071226/15.

(130088308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Kazanorgsintez S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.183.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Juin 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2013071286/13.

(130088228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.682.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 mai 2013 que:  
- ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs:

\* Monsieur Jean-Marie BODEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,

\* Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie

\* Monsieur Joseph TREIS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 57 Avenue de la Faïencerie

\* Madame Michèle LINCHAMPS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie

- a été reconduit aux fonctions de commissaire aux comptes:

\* Monsieur François THILL, expert-comptable, demeurant à L-8041 Strassen, 196, rue des Romains.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 28 mai 2013 que:

- Madame Michèle LINCHAMPS, demeurant professionnellement L-1510 Luxembourg, 60 avenue de la Faïencerie a été réélue administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'administrateur. Elle disposera d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013071169/31.

(130088332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Lux Techni Peinture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 157.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071346/10.

(130087708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Mora Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.613.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 15 mai 2013*

Le siège social de MORA FUNDS SICAV a été transféré au 11 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg avec effet au 22 avril 2013.

Certifié conforme et sincère

*Pour MORA FUNDS SICAV*

*KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2013071360/13.

(130087404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Maretex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 76.580.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2012*

(...)

Nomination d'un nouveau commissaire

Benoît Stainier a présenté sa démission en tant que commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire Monsieur Vincent Van Assche, domicilié à 1190 Bruxelles (Belgique), Rue du Melon 55, pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015, statuant sur les comptes de l'exercice 2014. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 décembre 2012.

*Pour le Conseil d'Administration*

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013071373/21.

(130088013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Mertone Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 37.199.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MERTONE LIMITED S.A., radiée*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013071385/11.

(130087879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Petits Chevaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 118.469.

—  
*Extrait d'un procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 2 avril 2013 à 15.30 heures.*

*Première résolution*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Référence de publication: 2013071464/11.

(130087772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Resolution Lux Athens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 130.917.

—  
Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071484/11.

(130088227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mai 2013.

Smiths Finance Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013071512/12.

(130088180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Smiths Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mai 2013.

Smiths Finance Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013071513/12.

(130088329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Sportline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 28, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.653.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071522/10.

(130087430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Pharma Rare Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 144.564.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071465/10.

(130087510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**UBX (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.886.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071605/10.

(130087503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Red Black Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 177.606.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE TWENTY-THIRD DAY OF MAY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Mr Roberto ITALIA, with address at Via Roncone 22, CH 6927 Agra - Collina d'Oro, Switzerland,  
duly represented by Mr Giacomo PESSANO, employee, residing professionally at L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives  
de Clausen,

by virtue of a proxy delivered in on 21 May 2013.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary executing, remains  
annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, has requested the undersigned notary, to draw up the fol-  
lowing Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person  
who may become unitholder of the company in the future.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter,  
a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "Red Black Capital S.A."

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxem-  
bourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office  
of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other  
place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office  
may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders'  
meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered  
office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered  
office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such tem-  
porary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional  
transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management,  
shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies  
and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other  
manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities  
of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enter-  
prises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and  
debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly  
connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may  
pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as  
buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may  
deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at fifty thousand Euro (50,000.- EUR) divided into fifty thousand  
(50,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The shares will be registered shares

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its initial amount of fifty thousand Euro (50.000.- EUR) to five hundred thousand Euro (500.000.- EUR) by creation and issue of four hundred and fifty thousand (450.000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

### **Board of directors and statutory auditors**

#### **Art. 6.**

6.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

6.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

6.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

6.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

6.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

6.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.7. If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

#### **Art. 12.**

12.1 Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation), or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday of the month of June at 11.30 am.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10<sup>th</sup> 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and payment*

The fifty thousand (50,000) shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each have been subscribed by the sole shareholder Mr Roberto Italia, prenamed, and have all been paid up in cash to an extent of 100 % percent by a payment in cash, so that the company has now at its disposal the sum of fifty thousand Euro (50.000.- EUR).

The payment of the sum of fifty thousand Euro (50.000.- EUR) has been certified to the notary executing this deed.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup> 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1,300.-.

*Extraordinary general meeting*

The above-named party, acting in the here above stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2018.

- Mr Roberto ITALIA, investor, born in Roma (Italy) on 5 July 1966, residing at Via Roncone 22, CH 6927 Agra - Collina d'Oro, Switzerland,

- Mr Massimo LONGONI, born in Como, Italie, on 6 December 1970, residing at L-2526 Luxembourg, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen,

- Mr Judicaël MOUNGUENGUY, born in Lambaréné, Gabon, on 24 May 1982, residing professionally at L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

Mr Massimo LONGONI, previously named, is appointed as Chairman of the Board of Directors

In accordance with the article 11 of the statutes, the board of directors is authorized to name Mr Massimo LONGONI as managing director of the company, with individual capacities for the daily management of the company.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2014:

Mr Marcel Stephany, born in Luxembourg on 4 September 1951, residing professionally at L-7268 Bereldange, 23, cité Aline Mayrisch.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

**Follows the French version of the preceding text:**

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-TROIS MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Roberto ITALIA, domicilié à Via Roncone 22, CH-6927 Agra - Collina d'Oro, Suisse,

ici représenté par Monsieur Giacomo PESSANO, employé, demeurant professionnellement à L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen,

en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2013.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée a l'intention de constituer en tant qu'actionnaire ou avec toute personne qui deviendrait actionnaire de la société à l'avenir.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Red Black Capital S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social initial de cinquante mille euros (50.000,- EUR) jusqu'au montant de cinq cent mille (500.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre cent cinquante mille (450.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à conférer des options de souscription d'actions, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.**

6.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

6.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

6.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

6.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

6.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

6.7. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

#### **Art. 12.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation), ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3<sup>e</sup> mercredi du mois de juin à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les cinquante mille (50.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique prénommé Monsieur Roberto ITALIA et ont toutes été libérées à hauteur de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve du paiement de la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, ès-qualité qu'il agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018:

1) Monsieur Roberto ITALIA, investisseur, né à Rome (Italie) le 5 juillet 1966, demeurant à Via Roncone 22, CH 6927 Agra -Collina d'Oro, Suisse,

2) Monsieur Massimo LONGONI, né à Como, Italie, le 6 décembre 1970, demeurant à L-2526 Luxembourg, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen,

3) Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, né à Lambaréné, Gabon, le 24 mai 1982, résidant professionnellement à L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

Monsieur Massimo LONGONI, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Conformément aux prescriptions de l'article 11 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à nommer Monsieur Massimo LONGONI administrateur délégué de la société, avec pouvoirs individuels pour la gestion ordinaire de la société.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, domicilié à L-7268 Bereldange, 23, cité Aline Mayrisch.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: G. PESSANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2013. Relation: RED/2013/829. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013071482/402.

(130087963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Solar Future S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.584.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of Mai.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Michael GARTNER, managing director, born in Brno (Czech Republic) on June 29<sup>th</sup>, 1968, with address at 11, Scott St, NSW 2024 Bronte, Australia; here represented by Ms Sonia BELKHIRI, lawyer, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

By virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 7<sup>th</sup> 2013.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through his mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of association of a "private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## **Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws of Luxembourg in force, in particular by the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Association (the "Articles").

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the single-member status of the company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, finally, in Luxembourg and abroad, undertake all commercial, financial, fiduciary, civil, securities or real estate acts, transactions or operations, related directly or indirectly, in whole or in part, to the above mentioned activities or which are likely to facilitate or develop them.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "Solar Future S.à r.l.".

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the members of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

## **Title II. Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten euro (EUR 10.00) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in a manner required for the amendment of the Articles.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

A member register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of Law and may be examined by each member who so request.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **Title III. Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be member(s).

The manager or managers are appointed for an unlimited duration.

The manager or managers may be dismissed ad nutum (without any reason) by a resolution of the members.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole member or, as the case may be, to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail, telefax or telex, another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by original, e-mail or facsimile.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of member.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member or in event of a plurality of members, by the general meeting of members.

If there are not more than twenty-five member, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the member in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The member shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the member may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by original, e-mail or facsimile.

Each member has voting rights commensurate to his shareholding.

The members may be convened or consulted by any manager of the Company.

The members shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Written notice of any meeting of the members shall be given to all members at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

If all the members of the Company are present or represented at a meeting of the members of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of member.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and member(s) of the Company.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to an extraordinary reserve or carry it forward.

The sole manager or in the case of a plurality of managers, the board of managers is authorized to distribute interim dividends.

#### **Title VI. Dissolution**

**Art. 12.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members or managers, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidator or liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, to the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

#### **Title VII. General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles, the members refer to the existing laws.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of this deed and finish on 31<sup>st</sup> December 2013.

### *Subscription and Payment*

Mr Michael GARTNER, prenamed, as represented, declares to subscribe for one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following person is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period:

- Mr Michael GARTNER, managing director, born in Brno (Czech Republic) on June 29<sup>th</sup>, 1968, with address at 11, Scott St, NSW 2024 Bronte, Australia; The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The registered office of the Company is set at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal,

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de mai.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg. Grand-Duché du Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

M. Michael GARTNER, directeur général, né à Brno (République Tchèque) le 29 juin 1968, avec adresse à 11, Scott St, NSW 2024 Bronte, Australie,

ici représenté par Mme Sonia Belkhiri, avocat, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 mai 2013.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, par sa mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres

obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de "Solar Future S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, comme déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La Société est formée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par courrier électronique ou facsimile.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopieur ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par courrier électronique ou facsimile.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société.

Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopieur ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'exercice sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente-et-un décembre, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

Le solde favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve extraordinaire ou le reporter.

Le gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérant, le conseil de gérance est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes.

### **Titre VI. Dissolution**

**Art. 12.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés ou gérants, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, le ou les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

M. Michael GARTNER, prénommé, tel que représenté, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael GARTNER, directeur général, né à Brno (République Tchèque) le 29 juin 1968, avec adresse à 11, Scott St, NSW 2024 Bronte, Australie.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Belkhiri, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22732. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013071519/411.

(130087475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Simon Ivanhoe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.823.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Simon Ivanhoe II S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 151.823 (the Company). The Company has been incorporated on March 5, 2010 pursuant to a deed of Me Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 22, 2010 N° - 834. The articles of association of the Company have been amended for the last time on June 25, 2012, pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 14, 2012 N° 2021.

THERE APPEARED,

1. Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 109.039,

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

2. Simon Europe 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 152.694 (together with Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., prenamed, the Shareholders),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 17,500 (seventeen thousand and five hundred euro) represented by 700 (seven hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each to EUR 20,000 (twenty thousand euro), by way of the issue of 100 (one hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in kind.

4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase in the share capital adopted under item 2.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 17,500 (seventeen thousand and five hundred euro) represented by 700 (seven hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each to EUR 20,000 (twenty thousand euro), by way of the issue of 100 (one hundred) (100) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

*Third resolution*

The Shareholders resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon,

I. Ivanhoe Europe Equities, S.a r.l., represented as stated above, declares to subscribe to 50 (fifty) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of EUR 142,400 (one hundred forty-two thousand four hundred euro) (the IEE Receivables) that Ivanhoe Europe Equities, S.a r.l. has against the Company.

The contribution in kind of the IEE Receivables, in an aggregate amount of EUR 142,400 (one hundred forty-two thousand four hundred euro) is allocated as follows:

- EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- EUR 141,150 (one hundred forty-one thousand one hundred fifty euro) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the IEE Receivables to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of Ivanhoe Europe Equities, S.a r.l. as at January 31, 2013 and signed for approval by an authorized representative of Ivanhoe Europe Equities, S.a r.l., and a certificate dated April 26, 2013 issued by the authorized representative(s) of Ivanhoe Europe Equities, S.a r.l. stating that:

1. "the attached balance sheet as at January 31, 2013 shows Ivanhoe Europe Equities, S.a r.l.'s receivables in an amount of EUR 248,150 (two hundred forty-eight thousand one hundred and fifty euro) which includes the EUR 142,400 (one hundred forty-two thousand four hundred euro) on December 31, 2012, the latter amount which is immediately due and payable by the Company to Ivanhoe Europe Equities, S.a r.l.;

2. based on generally accepted accounting principles, the worth of the IEE Receivables contributed to the Company is valued at least at EUR 142,400 (one hundred forty-two thousand four hundred euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the IEE Receivables contributed to the Company are freely transferable by Ivanhoe Europe Equities, S.a r.l.'s to the Company and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the IEE Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

II. Simon Europe 2 S.a r.l., represented as stated above, declares to subscribe to 50 (fifty) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of EUR 142,400 (one hundred forty-two thousand four hundred euro) (the Simon Receivables) that Simon Europe 2 S.a r.l. has against the Company.

The contribution in kind of the Simon Receivables, in an aggregate amount of EUR 142,400 (one hundred forty-two thousand four hundred euro) is allocated as follows:

- EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- EUR 141,150 (one hundred forty-one thousand one hundred fifty euro) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Simon Receivables to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of Simon Europe 2 S.a r.l. as at January 31, 2013 and signed for approval by an authorized representative of Simon Europe 2 S.a r.l., and a certificate dated April 26, 2013 issued by the authorized representative(s) of Simon Europe 2 S.a r.l. stating that:

"1. the attached balance sheet as at January 31, 2013 shows Simon Europe 2 S.a r.l.'s receivables in an amount of EUR 248,150 (two hundred forty-eight thousand one hundred and fifty euro) which includes the EUR 142,400 (one hundred forty-two thousand four hundred euro) on December 31, 2012, the latter amount which is immediately due and payable by the Company to Simon Europe 2 S.a r.l.;

2. based on generally accepted accounting principles, the worth of the Simon Receivables contributed to the Company is valued at least at EUR 142,400 (one hundred forty-two thousand four hundred euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Simon Receivables contributed to the Company are freely transferable by Simon Europe 2 S.a r.l. to the Company and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Simon Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in the share capital, as follows:

Ivanhoe Europe Equities, S.a r.l. ....	400 shares
Simon Europe 2 S.a r.l. ....	400 shares
Total: .....	800 shares

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Simon Ivanhoe II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.823 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, reçu en date du 5 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 834 le 22 avril 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés le 25 juin 2012 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 août 2012, N°2021.

Ont comparu,

1. Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.039,

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Simon Europe 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.694 (et avec Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., susmentionnée, les Associés),

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 17.500 (dix-sept mille cinq cents euros) représenté par 700 (sept cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 20.000 (vingt mille euros) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations préalables, les associés de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 17.500 (dix-sept mille cinq cents euros) représenté par 700 (sept cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 20.000 (vingt mille euros) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits,

I. Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 50 (cinquante) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature se composant des créances pour un montant total de EUR 142.400 (cent quarante-deux mille quatre cents euros) (les Créances IEE) que Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l. détient contre la Société.

L'apport en nature des Créances IEE, d'un montant total de EUR 142.400 (cent quarante-deux mille quatre cents euros), sera affecté comme suit:

- EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros) sera affecté au compte de capital social de la Société;
- EUR 141.150 (cent quarante-et-un mille cent cinquante euros) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Créances IEE à la Société est prouvée entre autre par un bilan de Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l. au 31 janvier 2013 et signé pour approbation par un représentant autorisé de Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., et un certificat daté du 26 avril 2013 émis par le(s) représentant(s) autorisé(s) de Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., attestant que:

«1. Le bilan joint, daté du 31 janvier 2013 montre des créances détenues par Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., d'un montant de EUR 248.150 (deux cent quarante-huit mille cent cinquante euros) incluant les EUR 142.400 (cent quarante-deux mille quatre cents euros) qui sont dues immédiatement par la Société à Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l.;

2. Sur base de principes comptables généralement acceptés, les Créances IEE apportées à la Société sont évaluées à au moins EUR 142.400 (cent quarante-deux mille quatre cents euros) conformément au bilan joint et depuis le bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.

3. les Créances IEE apportées à la Société sont librement cessibles par Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l. à la Société et elles ne sont soumises à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

4. toutes les formalités requises pour le transfert de la pleine propriété des Créances IEE apportées à la Société ont été ou seront effectuées.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Simon Europe 2 S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 50 (cinquante) nouvelles parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature se composant des créances pour un montant total de EUR 142.400 (cent quarante-deux mille quatre cents euros) (les Créances Simon) que Simon Europe 2 S.à r.l. détient contre la Société.

L'apport en nature des Créances Simon, d'un montant total de EUR 142.400 (cent quarante-deux mille quatre cents euros), sera affecté comme suit:

- EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros) sera affecté au compte de capital social de la Société;
- EUR 141.150 (cent quarante-et-un mille cent cinquante euros) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Créances Simon à la Société est prouvée entre autre par un bilan de Simon Europe 2 S.à r.l. au 31 janvier 2013 et signé pour approbation par un représentant autorisé de Simon Europe 2 S.à r.l., et un certificat daté du 26 avril 2013 émis par les représentants autorisés de Simon Europe 2 S.à r.l., attestant que:

«1. Le bilan joint, daté du 31 janvier 2013 montre des créances détenues par Simon Europe 2 S.à r.l., d'un montant de EUR 248.150 (deux cent quarante-huit mille cent cinquante euros) incluant les EUR 142.400 (cent quarante-deux mille quatre cents euros) qui sont dues immédiatement par la Société à Simon Europe 2 S.à r.l.;

2. Sur base de principes comptables généralement acceptés, les Créances Simon apportées à la Société sont évaluées à au moins EUR 142.400 (cent quarante-deux mille quatre cents euros) conformément au bilan joint et depuis le bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.

3. les Créances Simon apportées à la Société sont librement cessibles par Simon Europe 2 S.à r.l. à la Société et elles ne sont soumises à aucune restriction ni grevées d'aucun nantissement ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

4. toutes les formalités requises pour le transfert de la pleine propriété des Créances Simon apportées à la Société ont été ou seront effectuées.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés décident de prendre acte que la participation dans la Société est, suite à l'augmentation de capital, la suivante:

Ivanhoe Europe Equities, S.a r.l. ....	400 parts sociales
Simon Europe 2 S.a r.l. ....	400 parts sociales
Total: .....	800 parts sociales

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires»

#### Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, ou à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mai 2013. Relation: EAC/2013/5988. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013071509/284.

(130087723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

#### **MGP SH Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 114.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.431.

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mai 2013, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2013:

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 à Waterford, Ireland demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Steven Willingham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour MGP SH Craven S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2013071392/26.

(130088045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Solar Power to the People S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 177.602.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of May.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Georg HOTAR, chief executive officer, born in Vienna (Austria) on April 21<sup>st</sup>, 1975, with address at 5 Bachwies, 8553 Mettendorf TG, Switzerland; here represented by Ms Sonia BELKHIRI, lawyer, with professional address at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 7<sup>th</sup> 2013.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through his mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of association of a "private limited liability company" (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by laws of Luxembourg in force, in particular by the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Association (the "Articles").

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the single-member status of the company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may finally, in Luxembourg and abroad, undertake all commercial, financial, fiduciary, civil, securities or real estate acts, transactions or operations, related directly or indirectly, in whole or in part, to the above mentioned activities or which are likely to facilitate or develop them.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "Solar Power to the People S.à r.l."

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete

cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the members of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

## **Title II. Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten euro (EUR10.00) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in a manner required for the amendment of the Articles.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

A member register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of Law and may be examined by each member who so request.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **Title III. Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be member(s).

The manager or managers are appointed for an unlimited duration.

The manager or managers may be dismissed ad nutum (without any reason) by a resolution of the members.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole member or, as the case may be, to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail, telefax or telex, another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by original, e-mail or facsimile.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8 of these Articles.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of member.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member or in event of a plurality of members, by the general meeting of members.

If there are not more than twenty-five member, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the member in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The member shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the member may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by original, e-mail or facsimile.

Each member has voting rights commensurate to his shareholding.

The members may be convened or consulted by any manager of the Company.

The members shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Written notice of any meeting of the members shall be given to all members at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

If all the members of the Company are present or represented at a meeting of the members of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of member.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **Title V. Financial year-balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and member(s) of the Company.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to an extraordinary reserve or carry it forward.

The sole manager or in the case of a plurality of managers, the board of managers is authorized to distribute interim dividends.

## **Title VI. Dissolution**

**Art. 12.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members or managers, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidator or liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, to the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

## **Title VII. General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles, the members refer to the existing laws.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of this deed and finish on 31 December 2013.

### *Subscription and Payment*

Mr Georg HOTAR, prenamed, as represented, declares to subscribe for one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following person is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period:

- Mr Georg HOTAR, chief executive officer, born in Vienna (Austria) on April 21<sup>st</sup>, 1975, with address at 5 Bachwies, 8553 Mettendorf TG, Switzerland;

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The registered office of the Company is set at L-2449 Luxembourg 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de mai.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### **A COMPARU:**

M. Georg HOTAR, directeur général, né à Vienne (Autriche) le 21 avril 1975, avec adresse à 5 Bachwies, 8553 Mettendorf TG, Suisse,

ici représenté par Mme Sonia Belkhiri, avocat, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 mai 2013.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, par sa mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## **Titre I<sup>er</sup> . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de "Solar Power to the People S.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, comme déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La Société est formée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### Titre III. Gérance

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par courrier électronique ou fac-similé.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par courrier électronique ou fac-similé.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société.

Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

Le solde favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve extraordinaire ou le reporter.

Le gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérant, le conseil de gérance est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes.

#### **Titre VI. Dissolution**

**Art. 12.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés ou gérants, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, le ou les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

## Titre VII. Dispositions générales

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

M. Georg HOTAR, prénommé, tel que représenté, déclare souscrire à mille deux cent cinquante parts sociales (1.250) sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Georg HOTAR, directeur général, né à Vienne (Autriche) le 21 avril 1975, avec adresse à 5 Bachwies, 8553 Mettendorf TG, Suisse,

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Belkhiri, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22733. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013071520/412.

(130088106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

### **Triton III No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.916.

Suivant un contrat de transfert de parts sociales en date du 29 mai 2013,

(a) Triton Fund III L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081, a transféré 124.496 parts sociales de catégorie A, 124.496 parts sociales de catégorie B, 124.496 parts sociales de catégorie C, 124.496 parts sociales de catégorie D, 124.496 parts sociales de catégorie E, 124.496 parts sociales de catégorie F, 124.496 parts sociales de catégorie G, 124.496 parts sociales de catégorie H, 124.496 parts sociales de catégorie I et 124.496 parts sociales de catégorie J à Triton Masterluxco III No. 24 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143894 («Triton III No. 24 S.à r.l.»)

(b) Triton Fund III Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships

de Jersey sous le numéro 1082, a transféré 1 part sociale de catégorie A, 1 part sociale de catégorie B, 1 part sociale de catégorie C, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie E, 1 part sociale de catégorie F, 1 part sociale de catégorie G, 1 part sociale de catégorie H, 1 part sociale de catégorie I et 1 part sociale de catégorie J à Triton III No. 24 S.à r.l.;

(c) Triton Fund III F&F No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084, a transféré 1 part sociale de catégorie A, 1 part sociale de catégorie B, 1 part sociale de catégorie C, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie E, 1 part sociale de catégorie F, 1 part sociale de catégorie G, 1 part sociale de catégorie H, 1 part sociale de catégorie I et 1 part sociale de catégorie J à Triton III No. 24 S.à r.l.;

(d) Triton Fund III F&F No.3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085, a transféré 1 part sociale de catégorie A, 1 part sociale de catégorie B, 1 part sociale de catégorie C, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie E, 1 part sociale de catégorie F, 1 part sociale de catégorie G, 1 part sociale de catégorie H, 1 part sociale de catégorie I et 1 part sociale de catégorie J à Triton III No. 24 S.à r.l.;

(e) Triton Fund III F&F No.4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116, a transféré 1 part sociale de catégorie A, 1 part sociale de catégorie B, 1 part sociale de catégorie C, a transféré 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie E, 1 part sociale de catégorie F, 1 part sociale de catégorie G, 1 part sociale de catégorie H, 1 part sociale de catégorie I et 1 part sociale de catégorie J à Triton III No. 24 S.à r.l.;

(f) Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083, a transféré 500 parts sociales de catégorie A, 500 parts sociales de catégorie B, 500 parts sociales de catégorie C, 500 parts sociales de catégorie D, 500 parts sociales de catégorie E, 500 parts sociales de catégorie F, 500 parts sociales de catégorie G, 500 parts sociales de catégorie H, 500 parts sociales de catégorie I et 500 parts sociales de catégorie J à Triton III No. 24 S.à r.l..

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Triton III No. 24 S.à r.l. ....	125. 000 parts sociales de catégorie A
	125.000 parts sociales de catégorie B
	125.000 parts sociales de catégorie C
	125.000 parts sociales de catégorie D
	125.000 parts sociales de catégorie E
	125.000 parts sociales de catégorie F
	125.000 parts sociales de catégorie G
	125.000 parts sociales de catégorie H
	125.000 parts sociales de catégorie I
	125.000 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triton III No. 14 S.à r.l.

Référence de publication: 2013071593/61.

(130087989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Theo Boon S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-4671 Oberkorn, 69, avenue du Parc des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 6.555.

L'an deux mil treize, le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société en nom collectif

THEO BOON S.E.N.C.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-4438 Soleuvre, 197 route de Differdange, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.555,

constituée sous la dénomination «ETABLISSEMENTS GROSBUSCH ET SOANNI» suivant acte sous seing privé du 15 décembre 1957, publié au mémorial C numéro 1 du 4 janvier 1958, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises notamment suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2910 du 5 décembre 2008 et en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit

notaire Aloyse BIEL, en date du 31 décembre 2010, par lequel acte la dénomination de la société a été changée de Raymond BOON & Fils s.e.n.c., en THEO BOON S.E.N.C.

Ont comparu:

1) Monsieur Théo BOON, retraité, né le 13 juin 1942 à Oberkorn, demeurant à L-4671 Differdange, 69 avenue du Parc des Sports;

2) Madame Emilie PELLIN, sans état particulier, née le 30 octobre 1941 à Waldshut (Allemagne), demeurant à L-4671 Differdange, 69 avenue du Parc des Sports, elle-même représentée par Monsieur Théo BOON, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 100 parts sociales.

Les associés uniques préqualifiés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés uniques décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-4671 Oberkorn, 69 avenue du Parc des Sports.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article, des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Differdange.»

*Déclaration en matière de blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: T. BOON, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mai 2013. Relation: EAC/2013/6703. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013071597/55.

(130087645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**Schésstand Echternach, Société Civile.**

Siège social: Echternach,

R.C.S. Luxembourg E 807.

L'an deux mille treize,

le dix-sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU**

1.- Monsieur Aly KNEPPER, hôtelier, demeurant à L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde.

2.- Monsieur Norbert DOMINICY, retraité, demeurant à L-6231 Bech, 3, Hammeknupp.

3.- Monsieur Lucien PRIM, commerçant, demeurant à L-6440 Echternach, 10, rue de la Gare.

4.- Monsieur Edouard dit Edy REISDORF, cultivateur, demeurant à L-6214 Kalkesbach, Schleiterhof.

5.- Monsieur Marcel REISDORF, retraité, demeurant à L-1544 Luxembourg, 22, rue Théophile Funck-Brentano.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls associés de la société civile SCHÉSSTAND ECHTERNOACH, avec siège social à Echternach, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 807 (NIN 1984 7000 514), constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Echternach, en date du 11 mai 1984, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 167 du 25 juin 1984.

Que suite à quatre cessions de parts sociales sous seing privé, lesquelles cessions, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Aly KNEPPER, prénommé, cinq parts . . . . .	5
2.- Monsieur Norbert DOMINICY, prénommé, une part . . . . .	1
3.- Monsieur Lucien PRIM, une part . . . . .	1
4.- Monsieur Edy REISDORF, prénommé, une part . . . . .	1
5.- Monsieur Marcel REISDORF, prénommé, une part . . . . .	1

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés constatent que suite à la conversion du capital social en Euros, le capital social est actuellement fixé au montant de six mille six cent quatre-vingt-treize Euros treize Cents (€ 6.693,13), arrondi au montant de six mille six cent quatre-vingt-treize Euros (€ 6.693.-), représenté par neuf (9) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social s'élève au montant de six mille six cent quatre-vingt-treize Euros (€ 6.693.-), représenté par neuf (9) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

Les associés confirment le mandat de Monsieur Aly KNEPPER en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée,

lequel aura tous pouvoirs de représenter et engager la société par sa signature individuelle, y compris le pouvoir de constituer hypothèques et d'accorder mainlevée.

*Déclaration*

Les comparants déclarent que la société civile SCHÉSSTAND ECHTERNOACH est propriétaire des immeubles suivants, libres de toutes dettes, inscrits au cadastre comme suit:

COMMUNE D'ECHTERNACH, SECTION C DE LA SAINTE CROIX

- Numéro 871/1752, lieu-dit: "In der Osweilerbach", pré, contenant 2 hectares 26 ares 46 centiares;

- Numéro 887/1753, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment non défini, contenant 13 ares 40 centiares

Lesdits immeubles sont évalués à trente-six mille Euros (€ 36.000.-).

*Titre de propriété*

Les immeubles prédésignés appartiennent à la société civile SCHÉSSTAND ECHTERNOACH en vertu d'un acte d'échange reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Echternach, en date du 28 avril 1989, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 9 juin 1989, volume 726, numéro 8.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, H. BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mai 2013. Relation: ECH/2013/999. Reçu douze euros 12,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013071660/66.

(130088941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

---

**Sabatelli 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 177.244.

---

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 31 mai 2013 que KKR Real Estate Fund Holdings L.P., associé unique de la Société, a transféré un million trois cent mille (1.300.000) parts sociales à Sabatelli L.P., un limited partnership ayant son siège social au South Church Street George Town, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmans et enregistré au Registrar of exempted limited partnership Cayman Islands sous le numéro MC-278084.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013071506/14.

(130087491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**MGP Wings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.307.

---

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mai 2013, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. *Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2013:*

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 à Waterford, Ireland demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mai 2013.

*Pour MGP Wings S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

*Gérante*

Référence de publication: 2013071393/26.

(130088042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

---

**Anphiko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.044.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071720/9.

(130088398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

---